

La France va verser un complément financier aux retraités algériens...

écrit par Juvénal de Lyon | 4 mai 2025



La France, vache à lait généreuse, se fait traire par des décisions de petits hommes gris, technocrates et autres gratte-papiers irresponsables au bénéfice de gens qui ne revendiquaient pas ces mesures alors que

les caisses de retraite sont tarées pour nos concitoyens retraités.

On distribue à tous vents l'argent magique (que l'on n'a pas) des cotisants ordinaires aux étrangers surpris de cette manne inespérée. Ceux-ci pourraient vivre au bled (comme ils disent) royalement avec les ressources auxquelles ils ont déjà droit sans grever la trésorerie déficitaire des organismes où ils ont cotisé !

La devise « Je sème à tout vent » était réservée jusqu'à présent aux éditions Larousse !

Juvénal

Ps : Qui ou quelle autorité a décidé de cette mesure d'élargissement ?

Ils ne demandaient rien... Bonne nouvelle pour les retraités algériens de France

© ObservAlgerie – Bonne nouvelle pour les retraités algériens de France

Les retraités algériens installés en France ont désormais la possibilité de bénéficier d'une aide financière supplémentaire pour compléter leurs revenus.

Ce dispositif, qui concerne également d'autres nationalités, pourrait améliorer significativement le quotidien de nombreux seniors aux ressources modestes.

Le système d'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), qui existe depuis plusieurs années, permet « désormais » aux retraités étrangers, y compris les Algériens, de bénéficier d'un complément de retraite lorsqu'ils touchent une pension insuffisante.

Selon un reportage de [TF1](#) diffusé vendredi 2 mai, cette aide est particulièrement utile pour les retraités étrangers, dont beaucoup ont travaillé en France mais n'ont pas forcément cotisé assez longtemps pour obtenir une pension complète.

Ce complément est destiné à garantir un minimum de ressources mensuelles pour ceux qui vivent en France et qui ne peuvent subvenir à leurs besoins avec leur pension de retraite.

En effet, l'Aspa vise à assurer un revenu minimum pour [les retraités qui touchent des pensions inférieures](#) à un seuil fixé par l'État français. L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) s'adresse principalement aux retraités âgés d'au moins 65 ans. Cependant, des exceptions existent pour certaines catégories de personnes qui peuvent en bénéficier plus tôt : les anciens combattants, les déportés, les internés, les prisonniers de guerre ainsi que les personnes reconnues invalides ou handicapées à au moins 50% peuvent faire leur demande dès 60 ou 62 ans.

Retraités algériens : les conditions pour bénéficier de l'Aspa

Pour être éligible, il faut résider en France de manière stable et régulière. Cette condition s'applique aussi bien aux Français qu'aux étrangers. Les ressortissants algériens et d'autres pays (Andorre, Bénin, Cap-Vert, Congo, Gabon, Israël, Madagascar, Mali, Maroc, Monaco, Sénégal, Togo, Turquie ou Tunisie) peuvent en bénéficier. [Les étrangers doivent justifier d'un titre de séjour](#) autorisant à travailler depuis au moins dix ans, ou appartenir à des catégories spécifiques comme les réfugiés, apatrides ou bénéficiaires d'une protection subsidiaire.

Le montant de l'aide est soumis à des conditions de ressources strictes. Pour une personne seule, les revenus ne doivent pas excéder 1034,28 euros par mois. Pour un couple, ce plafond est fixé à 1605,73 euros mensuels. Ces seuils sont réévalués chaque année. L'allocation vient compléter les ressources existantes pour atteindre ces montants minimums.

Les demandes doivent être adressées à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ou, pour les

anciens travailleurs agricoles, à la Mutualité sociale agricole (MSA). Le dossier doit comprendre plusieurs pièces justificatives : une pièce d'identité, un justificatif de domicile et l'ensemble des documents attestant des ressources perçues. <https://observalgerie.com/2025/05/03/societe/bonne-nouvelle-retraites-algeriens-france/> Juvénal de Lyon